

COMMUNE DE STRUTH

Nombre de membres
en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2014

Sont présents:

Jean-Claude BERRON
Claudy REUTENAUER
Jean-Pierre HAEHNEL
Olivier REUTENAUER
Jean-Luc LEIBUNDGUTH
Mireille DUMENIL
Tania EBERHART
Sylvie LEHR
Sonia STAGNI
Daniel LANOIX
Katty FRESSLE

*L'an deux mille quatorze et le deux juin l'assemblée régulièrement
convoquée le 22 mai 2014, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude BERRON (Maire).*

Secrétaire de séance: Jean-Pierre HAEHNEL

Excuses:

Absents:

Ordre du Jour:

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2014
2. Fixation loyers et charges des logements
3. Vente d'un terrain au lotissement
4. Désignation du coordonnateur communal du recensement
5. Acquisition d'une licence IV
6. Avis sur enquête publique
7. Divers

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter le point 6 à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-verbal du DE 2014 0601

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, aux fins d'approbations, le procès-verbal de la séance du 25 avril 2014.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance précitée.

2. Fixation loyers et charges des logements DE 2014 0602

Le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des travaux de réhabilitation des logements communaux situés au-dessus de la mairie et de l'école. Leur mise en location peut débuter à partir du mois de juin. Une convention PAPULOS a été signée avec le Conseil Général permettant aux futurs locataires de bénéficier des prestations sociales liées à ce bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de mettre les logements en location à compter du 3/6/2014
- de fixer le loyer mensuel pour le logement A d'une surface corrigée de 70,60 m² à 353,00 € et 100 € d'avance sur charges
- de fixer le loyer mensuel pour le logement B d'une surface corrigée de 77,14 m² à 385,70 € et 100 € d'avance sur charges
- de louer le garage attribué au logement B pour 48,76 €
- d'autoriser le Maire à signer les baux à intervenir, ainsi que toute pièce afférente au dossier.

3. Vente d'un terrain au lotissement DE 2014 0603

Vu la délibération n°3 du 3 juillet 2006 concernant la création et l'aménagement de voies publiques,
Vu la délibération n° 7 du 26 mars 2007 concernant la participation pour voies et réseaux,
Vu la délibération n° 4 du 29 octobre 2007 fixant le prix de vente,
Vu la demande présentée par Monsieur ARLEN Dimitri et Mademoiselle DENNI Laura, demeurant à Tieffenbach, 63 Rue Principale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de vendre à Monsieur ARLEN Dimitri et Mademoiselle DENNI Laura, le terrain de construction cadastré :

section A n° 432/398, Waedel – 7,45 ares pré ,

formant le lot n° 2 du lotissement "Les Prés" moyennant le prix de 3.275,30 € TTC l'are soit un total de 24.400,99 € TTC

à ce prix s'ajoutera la participation pour voies et réseaux de 1.224,70 € TTC l'are soit un total de 9.124,02 € TTC

- de conclure la vente par acte notarial devant Maître SENDEL, Notaire à La Petite Pierre.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toutes pièces afférentes.
- Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

4. Désignation du coordonnateur communal DE 2014 0604

Suite aux explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Mme MERTZ Véronique, secrétaire de Mairie, comme coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population qui aura lieu en 2015.

5. Acquisition d'une licence IV DE 2014 0605

Le Maire informe le Conseil Municipal que la licence IV de l'ancien Bar situé au 23 Rue Principale a été mise en vente. Il serait judicieux que la commune l'acquiert afin qu'elle ne quitte pas la commune en cas d'installation d'un futur restaurateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquiescer cette licence IV au prix de 5.000.- €TTC.
- de conclure cette acquisition par acte notarial devant Maître SENDEL, Notaire à La Petite Pierre.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces afférentes.
- Les frais seront à la charge de la commune.

6. Avis sur enquête publique DE 2014 0606

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier relatif à l'enquête publique sur la demande de la Société RAUSCHER au titre des installations classées (broyage et concassage) situées dans la carrière exploitée par la société REINBERGER à STRUTH.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection ni observation à cette demande et propose un avis favorable.

7. Divers DE 2014 0607

Les membres du Conseil Municipal discutent du problème récurrent des déchets déposés près des containers ainsi que de la vitesse de certains automobilistes lors de la traversé du village.